



Procès-verbal de l'assemblée annuelle de la Conférence des cadres retraités de Montréal tenue le jeudi 29 octobre 2015, au Sanctuaire Marie Reine-des-Cœurs, au 4000, rue Bossuet, Montréal, au sous-sol.

À 15 h 30, juste avant l'assemblée, Mme Martine Simard, conseillère principale en assurances collectives à la Ville de Montréal, a fait une présentation et répondu aux questions des membres sur ce domaine.

1) OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Yvon Langlois, président, procède à l'ouverture de l'assemblée annuelle à 16 h 25 et souhaite la bienvenue à tous. Il présente les membres du conseil d'administration : M. Gilles Lachance, vice-président, M. Paul-Émile Bouchard, trésorier, Mme Claudette Rousseau, secrétaire, et les administrateurs, Mme Marjolaine Morin (absente), MM. Michel Milot, Bernard Paiement, Mario Perreault (absent) et André St-Germain ainsi que Mme Danielle Brabant, représentante de l'ACMM (observatrice).

2) LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après la lecture de l'avis de convocation et de l'ordre du jour, il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Proposée par : M. Roger Lajoie
Appuyée par : Mme Marie Deraspe

Adoptée à l'unanimité

3) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DU 2 OCTOBRE 2014

Il est proposé d'adopter le procès-verbal de l'assemblée annuelle du 2 octobre 2014 tel que déposé.

Proposée par : M. Gilles Brisebois
Appuyée par : M. Claude Masson

Adoptée à l'unanimité

4) RAPPORT DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION

M. Michel Milot, Président d'élection, procède à la lecture de son rapport, lequel se résume comme suit :

Cette année, les membres avaient jusqu'au 3 septembre 2015 pour poser leur candidature selon les règles édictées dans le code de règlements. Quatre postes étaient à pourvoir. Le vice-président, la secrétaire et deux administrateurs déjà en poste ont soumis leur candidature. Un seul candidat s'est présenté pour chacun des postes en élection.

M. Michel Milot déclare élues les personnes suivantes :
Au poste de vice-président, M. Gilles Lachance,
Au poste de secrétaire, Mme Claudette Rousseau,
Et aux postes d'administrateurs : Mme Marjolaine Morin et M. André St-Germain.

Enfin, Mme Danielle Brabant est la représentante de l'ACMM au sein du conseil d'administration de la CCRM.

En terminant, M. Milot félicite tous les élus et leur souhaite un excellent mandat.



5) RAPPORT DU TRÉSORIER

Le trésorier, M. Paul-Émile Bouchard, dépose les états financiers au 31 décembre 2014. Le document déposé comprend : le rapport du vérificateur, le bilan au 31 décembre 2014, l'état des résultats et du surplus de l'exercice terminé le 31 décembre 2014, l'état de l'avoir des membres et, en annexe, le détail des revenus et dépenses pour les activités sociales pour cette même période. L'année 2014 se termine avec un surplus de 10 674 \$.

M. Bouchard explique les principaux écarts entre les chiffres des bilans 2013 et 2014 et il détaille les coûts administratifs et les revenus et dépenses des activités sociales. Il explique l'erreur qui s'est produite sur le compte de taxes du local sur Jarry Est, des mètres carrés au lieu de pieds carrés ont été inscrits au compte. La correction a été faite. De plus, il présente le budget 2015.

M. Bouchard répond à quelques questions, entre autres, concernant le pourcentage du financement alloué aux activités sociales.

M. Gilles Brisebois s'inquiète de la dépense pour les activités sociales de 2014 comparativement aux autres années. M. Bouchard explique que cette dépense, plus élevée en 2014 seulement, tient au fait qu'en octobre 2014 il y a eu le gala pour fêter les 20 ans de la CCRM et les 50 ans de l'ACMM. Il précise que cette dépense était exceptionnelle et que le conseil d'administration est très conscient que les activités sociales ne sont pas l'objectif premier de la Conférence. M. Brisebois fait une proposition.

Il est proposé que le financement du coût de l'ensemble des activités sociales ne dépasse pas 25 % et qu'un montant maximum de 15 000 \$ soit autorisé et pourra être révisé à l'assemblée annuelle.

Proposée par : M. Gilles Brisebois

Appuyée par : M. Claude Cossette

Le vote est demandé. Un premier comptage donne un décompte très serré. Un deuxième comptage donne 19 pour et 21 contre.

Rejetée à la majorité

Le président, M. Yvon Langlois, précise que le conseil d'administration s'en est toujours tenu à ce pourcentage, soit de ne pas dépasser 25 % du financement des activités, mais qu'il peut arriver que pour des raisons particulières ce pourcentage soit dépassé. Il précise que l'objectif premier de la Conférence est la défense de ses membres et que les surplus accumulés seront utilisés pour l'ensemble des membres.

6) COTISATIONS DES MEMBRES

M. Paul-Émile Bouchard, trésorier, explique que cette année encore les surplus sont importants, le conseil d'administration suggère donc, pour équilibrer le budget, de baisser d'un dollar les cotisations des membres.

Sur la recommandation du conseil d'administration, il est proposé de baisser la cotisation à 4,00 \$ par paye et de maintenir à 2,60 \$ celle des conjoints survivants, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Proposée par : M. Claude Masson

Appuyée par : M. André Charbonneau

Adoptée à la majorité

7) NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR

Il est proposé de nommer M. Gilles Brisebois comme vérificateur.

Proposée par : Mme Marie Deraspe

Appuyée par : M. André Lamoureux

Adoptée à l'unanimité

M. Gilles Brisebois accepte la responsabilité inhérente à cette tâche.

8) RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉ

8.1 Recrutement : M. Michel Milot

M. Milot indique que lors de l'assemblée annuelle l'an dernier, il y avait 429 membres et que ce nombre est passé à 441, soit 22 nouveaux membres, 6 décès et 4 démissions. Il ajoute qu'au cours des six dernières années, la Conférence a accueilli 100 nouveaux membres, 43 membres sont décédés et 17 ont quitté pour diverses raisons, et ce, pour un gain net de 40 membres.

M. Milot précise que le comité va poursuivre une intense campagne de recrutement. Un programme appelé « Avantage membre à la CCRM » sera mis sur pied à compter du 1^{er} janvier 2016. Ce programme permettra à la Conférence d'offrir à ses membres des activités à un coût avantageux et de permettre aux nouveaux membres de découvrir la CCRM à travers les différents événements organisés.

8.2 Services aux membres et Webmestre : M. Bernard Paiement

Services aux membres

Comme responsable des services aux membres, M. Paiement a répondu à deux appels des membres.

Il a commandé les agendas de poche 2016. Suite aux critiques des années précédentes, c'est un nouvel agenda amélioré qui sera envoyé sous peu aux membres.

Webmestre

M. Paiement informe les membres que dans la dernière année, il n'y a eu que 80 consultations au site de la CCRM, dont 10 dans la section réservée aux membres. Il incite les membres à le consulter, car le développement et la mise à jour d'un tel site exigent temps et argent et, compte tenu de toutes les informations qui s'y retrouvent, il peut être très utile.

8.3 Activités sociales : M. André St-Germain

M. St-Germain, responsable de ce comité, passe en revue les activités organisées depuis la dernière assemblée annuelle :

- Le dîner des Retrouvailles : 91 personnes ont participé à cette activité, le mercredi 3 décembre 2014, à l'École des métiers de la restauration et du tourisme de Montréal. Encore une fois, l'activité fut fort appréciée.
- Un sondage, concernant les activités sociales, a été envoyé en 2014 : 133 membres ont répondu par Internet et 21 par courrier pour un total de 154 réponses (pour une participation de 36 %). Le taux de satisfaction est très élevé, soit 88 %. Une demande est revenue à plusieurs reprises pour diffuser un calendrier des activités en début d'année. M. St-Germain remercie les membres pour leur participation en grand nombre au sondage et il souligne le travail de M. Jacques Amyot et des nombreuses heures que ce dernier a passées à organiser et analyser ce sondage.
- L'activité du printemps : une visite commentée du Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal, le mercredi 20 mai 2015, suivie d'un dîner au restaurant Laloux et, en après-midi, d'une visite exclusive de la chapelle et de la crypte. Il y avait 41 participants.
- Une journée en plein air : le jeudi 18 juin 2015, comprenant une randonnée pédestre ou à vélo au Parc d'Oka, suivie de la visite d'un vignoble avec dégustation de vins et fromages et d'un dîner. Il y avait 21 participants.
- Des invitations seront envoyées aux personnes qui s'inscrivent au groupe de randonnée à vélo avec accompagnateur, ceux-ci recevront par courriel les dates et lieux des rencontres des sorties.
- La sortie d'été : le séjour prévu au Village Huron, dans la région de Québec, du 16 au 18 juin 2015 a dû être annulé, étant donné le manque de participation.

M. St-Germain précise que la notion de conjoint sera remplacée par celle d'accompagnateur à partir du 1^{er} janvier 2016.

Il invite les membres au dîner des Retrouvailles, le mercredi 2 décembre 2015, au même endroit que l'an dernier.

En terminant, M. St-Germain remercie les membres de ce comité pour leur implication : Mmes Francine Caron et Claudette Rousseau et MM. Jacques Amyot et Bernard Paiement.

8.4 Communications : Mme Marjolaine Morin (absente)

Mme Morin étant absente, M. André St-Germain, membre de ce comité, présente ses collègues : Mme Marie Deraspe et M. Bernard Paiement.

Chaque année, le comité fait des envois, par la poste (environ 50 % des membres) et par courrier électronique, pour informer les membres. Pour l'année 2014, 8 envois ont été faits par la poste et par courriel ainsi que 7 rappels par courriel.

8.5 Évènements culturels : Mme Marjolaine Morin (absente)

Maisons de la culture

Mme Claudette Rousseau présente le rapport de ce comité, étant donné l'absence de Mme Morin. La Conférence, en collaboration avec les Maisons de la culture Frontenac, Maisonneuve et Ahuntsic-Cartierville, choisit pour les membres des événements culturels, tels que : musique classique, traditionnelle, jazz, opéra, chanson, cinéma, théâtre, poésie et autres. Certains spectacles, comme ceux de l'Orchestre Métropolitain et quelques autres, sont achetés par la Conférence et sont offerts gratuitement aux membres.

Pour l'automne 2014 et l'hiver 2015, 72 spectacles ont été offerts aux membres, pour un total de 874 billets. Ces activités sont très appréciées par les membres, alors la Conférence continuera à offrir ce service pour la 15^e année. Comme par les années précédentes, il est important que chacun soit soucieux de bien les utiliser et assez vigilant pour replacer les billets non utilisés.

La Maison de la culture Frontenac ne peut plus offrir de billets, car elle a été choisie comme projet pilote. Les utilisateurs devront choisir en ligne leur spectacle, mais la Conférence fera parvenir aux membres sa programmation.

Dans son rapport, Mme Morin remercie l'équipe de l'ACMM pour leur grande collaboration : présentation de l'information, réception des appels et envoi des billets aux membres. Pour terminer, elle souhaite bons spectacles à tous.

8.6 Assurances : M. Yvon Langlois

Recours au niveau des assurances collectives

M. Langlois précise qu'il a travaillé sur ce dossier en étroite collaboration avec M. Gilles Lachance.

M. Langlois fait un résumé de la situation de ce dossier qui a commencé il y a plus de dix ans. Il explique qu'à la fin de l'année 2014, après une dernière tentative auprès de la Ville pour obtenir les informations nécessaires dans ce dossier, Mme Diane Bouchard, nouvelle directrice des Ressources Humaines de la Ville, a répondu de façon positive à cette demande.

Une première rencontre a eu lieu où la Ville a apporté des réponses aux questions que la Conférence se posait, tant au niveau des surplus que de la mutualisation des coûts.

M. Langlois a demandé une deuxième rencontre pour obtenir des informations plus pointues concernant l'expérience du groupe des cadres retraités et l'établissement des primes, en plus de demander l'identification d'une personne ressource. À cette rencontre, MM. Langlois et Lachance ont constaté qu'il n'y avait plus de surplus et que les nouveaux retraités ont une tarification différente à 65 ans qu'avant 65 ans. C'est Mme Martine Simard qui a été désignée comme interlocutrice auprès de la Conférence.

Suite à toutes ces informations et après analyse, le conseil d'administration de la CCRM a décidé de ne pas enclencher de procédures juridiques qui auraient été coûteuses pour des bénéfices minimes et incertains.

En conclusion, M. Langlois rassure les membres qu'avec l'obtention de tous ces détails les cadres retraités ne sont pas perdants et que la proportion des coûts assumée tant par la Ville que par les cadres retraités demeure la même.

M. Langlois termine en disant qu'étant donné qu'il n'y a pas eu de procédures judiciaires c'est ce qui explique, en partie, les surplus de la Conférence, car les frais d'avocat ont été beaucoup moins élevés que prévus.

8.7 Journée plein air : M. Mario Perreault (absent)

M. Perreault étant absent, Mme Rousseau résume la journée pleine air 2015 de la CCRM qui s'est tenue le 10 septembre dernier et a eu lieu dans les environs de la ville de St-Hyacinthe. Les membres avaient le choix entre une partie de golf sur le parcours du Club de golf de St-Hyacinthe ou une sortie au Jardin Daniel A. Séguin et au Vignoble Fontaine. Les 90 golfeurs et les 17 participants à la visite ont beaucoup apprécié ces activités. Cette belle journée a été suivie d'un souper et de tirage de nombreux prix de présence.

Les commanditaires étaient : La Capitale, le Groupe Investors, Desjardins, la COOP P.P.M., le Club de golf de St-Hyacinthe, Molson et la Maison des Jeunes MAGI de Mercier-Ouest. La journée cette année se tiendra au même endroit.

8.8 Retraite : M. Gilles Lachance

M. Lachance est également vice-président de la Conférence et coordonne tous les dossiers reliés à la retraite. Il est élu comme représentant, par les retraités, à la Commission du régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal et il est également président de cette Commission.

Comité du régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal

M. Lachance résume la problématique de ce dossier. Le 5 décembre 2014, le gouvernement du Québec adoptait le projet de Loi 3 sur la pérennité des régimes de retraite municipaux. Il explique que cette Loi a obligé le comité de retraite à déposer à la RRQ une évaluation actuarielle au 31 décembre 2013 en faisant deux catégories : les actifs et les retraités en date du 12 juin 2014.

Pour les retraités, l'employeur peut suspendre l'indexation à partir du 1^{er} janvier 2017. Le déficit de la capitalisation restant devra être payé par l'employeur avec des versements pouvant s'échelonner sur 15 ans.

Selon la Loi, les excédents futurs serviront en priorité à rétablir l'indexation des retraités. Par la suite, les excédents seront distribués en parts égales entre les actifs et l'employeur.

Pour en savoir plus, M. Lachance invite les membres à assister à l'assemblée annuelle de la Commission qui suivra cette rencontre, immédiatement après le buffet.

Comité sur les effets médiatiques des régimes de retraite

M. Gilles Lachance explique, qu'étant donné que la Loi 15 permet de suspendre les indexations des retraités en date du 1^{er} janvier 2017 et qu'elle oblige le rétablissement des indexations telles qu'elles étaient au 31 décembre 2013, et ce, à partir des gains futurs lorsqu'ils seront réalisés, que la probabilité d'obtenir le taux fixe d'indexation, soit 1 % pour les participants retraités qui ont adhéré depuis le 1^{er} mai 1983 et 0,5 % pour les participants ayant adhéré au régime avant cette date, est presque inexistante.

M. Jean Cofsky aimerait que la Conférence fasse une relance auprès du service des Ressources Humaines pour savoir pourquoi les cadres ont été exclus du 1 % et du 0,5 % et que du moins sur la base d'une équité interne cette demande reste justifiée.

M. Lachance refait l'historique de cette indexation et ne voit pas comment la Ville pourrait la donner aux cadres et aux autres qui ne l'ont pas eu. La seule possibilité qu'il reste, selon M. Lachance, c'est la Loi 414.

Il poursuit en ajoutant que l'employeur a indiqué que la Loi 414 passait après la Loi 15, ce qui la rend non applicable dans le futur. Le comité veut s'assurer auprès d'un avocat de la priorité de la Loi 414. Car si cette dernière était prioritaire, les prochains excédents d'actifs pourraient servir à augmenter sensiblement la rente des retraités.

M. Lachance termine en informant les membres que la CCRM et l'ACMM ont donné leur accord pour participer au financement d'un avis légal à ce sujet.

9) RAPPORT DU PRÉSIDENT

M. Yvon Langlois, président, informe les membres que le conseil d'administration s'est réuni pour un lac-à-l'épaule pour faire le point sur les objectifs de la Conférence et les moyens pour les atteindre en utilisant correctement les surplus accumulés. Il en a résulté un plan d'action à court, moyen et long terme, en plus d'un plan de recrutement. Il termine en soulignant qu'avec l'harmonisation, il y a un potentiel de plusieurs nouveaux membres.

M. Yvon Langlois remercie les membres de leur présence et les informe que le conseil d'administration les tiendra au courant des développements au niveau des dossiers importants.

10) PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions des membres ont été posées tout au long de l'assemblée.

11) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, à 17 h 33, il est proposé de lever l'assemblée annuelle.

Proposée par : Mme Marie Deraspe

Appuyée par : M. Jacques Amyot

Adoptée à l'unanimité

Claudette Rousseau
Secrétaire

Yvon Langlois
Président

/cr
2016-09-06